



Urbanisme

DECISION N° 2023 / 31**OBJET : SUBVENTION POUR ECONOMIES D'ENERGIE – ISOLATION – ENERGIES NATURELLES RENOUVELABLES**

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/42 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2005/112 du 24 juin 2005 et n° 2006/55 du 31 mars 2006 définissant les modalités d'attribution des subventions allouées pour les investissements en vue d'économies d'énergie,

Vu l'avis favorable du groupe de travail chargé d'instruire le(s) dossier(s),

Vu les pièces justificatives produites par le(s) demandeur(s),

DECIDE

D'attribuer la subvention décrite dans le tableau ci-après pour un montant total de 750 euros (sept cent cinquante euros),

N° de dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant de la subvention
ENR 22-06 Isolation thermique du plafond du sous-sol	GUITTENY Armelle MULLER Pierre-Yves	26 rue Chantemerle BAGNEUX 49400 SAUMUR	26 rue Chantemerle- BAGNEUX 49400 SAUMUR	500,00 euros
ENR 23-01 Installation d'un poêle à granulés	HELBERT Christelle GUILLET Jean-Christophe	30 rue Jules Duperray – BAGNEUX 49400 SAUMUR	30 rue Jules Duperray – BAGNEUX 49400 SAUMUR	250,00 euros

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de l'exercice sous l'imputation 20422-324.

Fait à Saumur, le

20 MARS 2023

Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET

Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20230320-202331-AU
Date de réception préfecture : 20/03/2023